

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00132 Numéro SIREN : 413 192 212 Nom ou dénomination : A.Co.Pro
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt 3223

SAS A CO PRO

CERTIFICATE
A L'ORIGIN

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CO PRO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 139 Rue Michel Rondet 42153 RIORGES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 1 3 1 9 2 2 1 2 0 0 0 3 8		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 350	AG 2 306 44	
	Fonds commercial (1) AH	1 524	AI 1 524	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	95 796	AS 92 480 3 315	
	Autres immobilisations corporelles AT	114 976	AU 104 394 10 581	
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
		Autres participations CU		CV
		Créances rattachées à des participations BB		BC
		Autres titres immobilisés BD		BE
		Prêts BF		BG
		Autres immobilisations financières* BH		BI
TOTAL (II) BJ		214 647	BK 199 181 15 466	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	131 125	BM 131 125
		En cours de production de biens BN	97 250	BO 97 250
		En cours de production de services BP		BQ
		Produits intermédiaires et finis BR		BS
		Marchandises BT		BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	816	BW 816
		Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY
		Autres créances (3) BZ	35 823	CA 35 823
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE
	Disponibilités CF	264 214	CG 264 214	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	100 699	CI 100 699	
	TOTAL (III) CJ	629 929	CK 629 929	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	844 577	IA 199 181 645 395	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A CO PRO

Liasse fiscale

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A CO PRO		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 58 000 ...)			DA	58 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	68 172	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	47 890	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	179 863	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	75 435	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 159	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	69 734	
	Dettes fiscales et sociales			DY	152 615	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	166 587	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	465 532		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	645 395		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	399 178
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	435	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Règles et méthodes comptables****Désignation de la société : SAS A CO PRO**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 645 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 47 891 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Règles et méthodes comptables****Autres éléments significatifs**

Depuis mi-mars 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus est survenue dans notre pays.

La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine. Cette crise a eu des impacts sur notre activité à compter de cette date, traduits dans les présents comptes annuels. Des impacts auront également lieu sur les comptes de l'exercice prochain, mais à ce stade, il est difficile d'en mesurer les incidences exactes.

Nous avons pris toutes les mesures qui nous paraissaient souhaitables pour en limiter les effets et préserver au mieux, tant notre chiffre d'affaires, que notre trésorerie.

Etant difficile de mesurer les incidences de cette crise à plus long terme, les présents comptes annuels ont été arrêtés sans aucun ajustement lié aux conséquences futures de cet événement significatif, autre que l'incidence que nous avons constaté sur notre activité.

A CO PRO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 58 000.00 €
Siège social : 139 Rue Michel Rondet ZI La Villette
42153 RIORGES

413 192 212 RCS ROANNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 19 MAI 2021**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 47 890.69 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 47 890.69 €
- Une somme de 47 890.69 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribué

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	0.00				0.00	0.00
31/12/2018	0.00				0.00	0.00
31/12/2017	25 000.00	6.89	25 000.00	0.00	0.00	0.00

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

